

# REMBOURSEMENT DES FOURNITURES DE STOMIE EN ALBERTA

Alberta Aids to Daily Living (AADL) aide les Albertains atteints d'une maladie chronique ou terminale avec déficience permanente à payer l'équipement et les fournitures médicales essentiels, y compris les produits de stomie.

## SUIS-JE ADMISSIBLE ?

L'AADL peut fournir du financement pour les fournitures de stomie aux clients :

- avec une colostomie, une urostomie ou une iléostomie chronique fonctionnelle ; et
- qui ont une stomie permanente et dont on ne s'attend pas à ce qu'elles subissent une inversion dans les six mois suivant la chirurgie initiale de stomie.
- qui sont des clients pédiatriques et des clients ayant subi une œsophagectomie, une cécostomie ou une fistule. (Doit être évalué par une NSWOC, c.-à-d. une infirmière spécialisée en soin de plaies, stomies et incontinence).
- qui sont des résidents de l'Alberta avec un numéro d'assurance-maladie personnel valide de l'Alberta ;
- être évalué par un professionnel de la santé qui est également un ordonnateur ou un évaluateur spécialisé approuvé par l'AADL (c.-à-d. une NSWOC); et
- répondre à des critères spécifiques d'admissibilité à la prestation recommandée.

Les personnes qui ne sont pas admissibles peuvent inclure :

- celles avec une stomie temporaire de moins de six mois.
- celles qui ont déjà une couverture d'assurance auprès des Anciens Combattants, du NIBH, du WCB ou d'une assurance privée.
  - Les clients du NIBH qui sont admissibles à l'AADL peuvent avoir accès à ce programme pour les fournitures qui ne sont pas couvertes par le NIBH.

## COMMENT POSTULER

Avant de faire une demande de prestations AADL, vous devez être évalué par un professionnel de la santé, généralement une NSWOC. Ils détermineront vos besoins médicaux de base et si vous êtes admissible au programme et vous donneront l'autorisation pour vos fournitures de stomie. L'AADL ne remboursera pas les clients qui achètent des fournitures de stomie avant l'évaluation et l'autorisation.

## COUVERTURE

L'AADL offre une couverture pour les fournitures de stomie dans le cadre de son programme de partage des coûts, où les Albertains paient 25 % du coût de la prestation, jusqu'à concurrence de 500 \$ par personne ou famille par année (du 1er juillet au 30 juin). La couverture est portée à 100 % à ce moment-là.

Les clients peuvent choisir un article de stomie amélioré et payer le coût supplémentaire de cet article. Ces coûts supplémentaires ne sont pas inclus dans le maximum de 500 \$ pour le partage des coûts. Les Albertains à faible revenu et les bénéficiaires de l'aide au revenu ne paient pas la partie du partage des coûts. [Lire la suite...](#)

### REVENU FAMILIAL IMPOSABLE

Les clients qui ne sont pas admissibles à l'exemption pour personnes à faible revenu

### PART DES COÛTS ASSUMÉE PAR L'AADL

75%

### PART DES COÛTS ASSUMÉE PAR LE CLIENT

25%

### MONTANT MAXIMUM SOUMIS AU PARTAGE DES COÛTS, ENSUITE COUVERTURE À 100 %

500 \$

### REVENU FAMILIAL IMPOSABLE

Célibataire à faible revenu, revenu imposable inférieur à 20 970 \$

### PART DES COÛTS ASSUMÉE PAR L'AADL

100%

**PART DES COÛTS ASSUMÉE PAR LE CLIENT**

0%

**MONTANT MAXIMUM SOUMIS AU PARTAGE DES  
COÛTS, ENSUITE COUVERTURE À 100 %**

0 \$

**REVENU FAMILIAL IMPOSABLE**

Couple à faible revenu sans enfant, revenu imposable inférieur à 33 240 \$

**PART DES COÛTS ASSUMÉE PAR L'AADL**

100%

**PART DES COÛTS ASSUMÉE PAR LE CLIENT**

0%

**MONTANT MAXIMUM SOUMIS AU PARTAGE DES  
COÛTS, ENSUITE COUVERTURE À 100 %**

0 \$

**REVENU FAMILIAL IMPOSABLE**

Parents à faible revenu avec enfants, revenu imposable inférieur à 39 250 \$

**PART DES COÛTS ASSUMÉE PAR L'AADL**

100%

**PART DES COÛTS ASSUMÉE PAR LE CLIENT**

0%

**MONTANT MAXIMUM SOUMIS AU PARTAGE DES  
COÛTS, ENSUITE COUVERTURE À 100 %**

0 \$

## QUELS SONT LES PRODUITS COUVERTS ?

L'AADL couvre une liste complète de fournitures de stomie :

- appareils de stomie en une ou deux pièces
- sacs à stomie, vidables, fermés, à haut débit & urostomie
- gaufrettes (lingettes) / brides de barrière cutanée, plates, convexes, à usage prolongé
- fournitures pour stomie pédiatrique
- les accessoires de stomie comprennent les inserts convexes, les colliers de stomie, les rallonges de bride, la poudre, les anneaux/feuilles/joints de barrière cutanée, la pâte/bandelettes de barrière cutanée, le ruban de stomie,
- contrôle des odeurs (note : limité à 1 bouteille/4 mois)
- trousse d'irrigation pour stomie, manchons
- pansement pour stomie continente
- ceinture de stomie et ceinture herniaire

Les fabricants couverts comprennent Hollister, Convatec, Coloplast, Salts, Safe & Simple, Marlen, B.Braun Medical, CUI/Fulcionel.

Pour une liste détaillée des produits, veuillez consulter [la liste des produits approuvés par AADL](#).

## QUANTITÉ ET FRÉQUENCE

Vous ne pouvez commander qu'une certaine quantité de fournitures pour stomie tous les deux mois par l'intermédiaire de l'AADL. (Par exemple, 30 gaufrettes de barrière cutanée tous les deux mois). Toutefois, une NSWOC peut autoriser des montants supérieurs aux maximums indiqués.

## ACHAT DE FOURNITURES POUR STOMIE

Vous devez acheter vos fournitures de stomie auprès d'un fournisseur agréé de l'AADL. Les fournisseurs approuvés comprennent les magasins de soins de santé à domicile et les pharmacies qui vendent des fournitures pour stomie. L'AADL ne prend pas en charge les boutiques pour achat en ligne seulement. Votre autorisateur vous fournira une liste d'au moins trois fournisseurs, ou vous pourrez choisir parmi la liste des [fournisseurs approuvés](#).

## **PROCÉDURE DE REMBOURSEMENT**

Votre fournisseur de produits de stomie facturera (par l'intermédiaire de Croix Bleue) le montant couvert directement à l'AADL. En même temps, vous paierez le solde restant. Vous pouvez déduire le solde restant de votre impôt sur le revenu à titre de frais médicaux.

### **COORDONNÉES :**

#### **ALBERTA HEALTH ALBERTA AIDS TO DAILY LIVING (AADL)**

Telus House  
13th Floor, 10020-100 Street NW  
Edmonton AB T5J 0N3

Téléphone : 780-427-0731

Sans frais : 310-0000 avant le numéro de téléphone (en Alberta)

Télécopieur : 780-422-0968 ou 780-424-0432